



ADMINISTRATION COMMUNALE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE
Avenue Charles Thielemans 93
1150 BRUXELLES

Question écrite

Nom et prénom du/des Conseiller(s) communal(aux) interpellant(s) :	Jonathan de Patoul
Date d'envoi :	01/09/26

Titre de la QE : Vérification du confort des habitations

Monsieur le Bourgmestre,

La commune adresse à certains propriétaires des courriers intitulés « Vérification du confort des habitations ». Ces courriers sont signés par le seul receveur communal.

Le Collège peut-il préciser :

1. Pour quelle raison ces courriers sont-ils signés par le seul receveur communal, alors qu'ils semblent engager la commune dans une démarche administrative à l'égard des destinataires ? Le Collège peut-il préciser si cette procédure relève d'une délégation de compétence particulière ? Pourquoi ce type de courrier n'est pas signé par la secrétaire communale et un membre du Collège ?
2. Combien de courriers « Vérification du confort des habitations » ont été envoyés en 2024, en 2025 et en 2026 jusqu'à ce jour ?
3. Quels sont les critères et la méthodologie utilisés pour sélectionner les destinataires auxquels ces courriers sont adressés ? S'agit-il d'une campagne systématique, de contrôles ciblés ou de signalements particuliers ?
4. Le Collège peut-il préciser les suites susceptibles d'être données aux réponses des destinataires et les résultats obtenus à la suite de ces envois ?

D'avance merci pour vos réponses

